



République Française  
Département du LOT  
**Commune de PUYBRUN**  
Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 04/05/2026

Présents : 12

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Votants : 14

Pour : 14

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Dominique ROUSSEAU, Sylvie

Contre : 0

BERTRON, Pierre VINCENT, Patrice VAYSSE, Catherine BATTUT, Pascal COURBET,

Abstentions : 0

Véronique LESAGE, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Florian VACHER

Résultat du vote : adoptée

Représentés : Manon PLASSCHAERT représentée par Catherine BATTUT, Marina

TAVARES représentée par Sylvie BERTRON

Excusés : Anne CHANUT-VINCENT

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Alice BORNET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Alice BORNET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet: Délibération sur le budget primitif - PUYBRUN 2026 - DE\_037\_2026**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune PUYBRUN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune PUYBRUN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 421 906,06**

**En dépenses à la somme de : 1 421 906,06**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026  
Date de réception de l'AR: 12/05/2026  
046-214602294-DE\_037\_2026-DE  
A G E D I

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 915,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	287 500
014	Atténuations de produits	55 424,42
023	Virement à la section d'investissement	233 906,49
042	Section à section	56 220,8
65	Autres charges de gestion courante	255 235
66	Charges financières	6 845,37
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 022 047,12</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	326 948,08
013	Atténuations de charges	15 000
042	Section à section	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	50 764
731	Fiscalité locale	540 093
74	Dotations et participations	73 732,04
75	Autres produits de gestion courante	15 010
77	Produits spécifiques	500
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 022 047,12</b>

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026  
Date de réception de l'AR: 12/05/2026  
046-214602294-DE\_037\_2026-DE  
A G E D I

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	39 225,48
040	Section à section	0
16	Emprunts et dettes assimilées	41 213,67
204	Subventions d'équipement versées	40 920
21	Immobilisations corporelles	277 499,79
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>399 858,94</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	233 906,49
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 500
040	Section à section	56 220,8
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 731,65
16	Emprunts et dettes assimilées	500
45	Comptabilité distincte rattachée	1 000
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>399 858,94</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026  
Date de reception de l'AR: 12/05/2026  
046-214602294-DE\_037\_2026-DE  
A G E D I

*Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Président de séance  
Juliette AUDUBERT



Le secrétaire de séance  
Marie-Alice BORNET

A handwritten signature in black ink, which appears to read "BORNET", is written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026  
Date de reception de l'AR: 12/05/2026  
046-214602294-DE\_037\_2026-DE  
A G E D I